



Résumé de l'entrevue : Surintendant Craig Abrams (Police provinciale de l'Ontario)

Le surintendant Craig Abrams a été interviewé par Frank Au, Mark Pritchard, Éric Brousseau et Misha Boutilier le 16 août 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à Frank Au.

Contexte

Craig Abrams est surintendant des opérations pour la région Est de la Police provinciale de l'Ontario (**PPO**). Il a plus de 20 ans d'expérience au sein de la PPO, notamment dans les enquêtes criminelles, les homicides et la gestion des opérations criminelles régionales. Il a suivi des cours de formation de commandant des interventions critiques (**CIC**), mais n'est pas un CIC désigné.

24 au 28 janvier : Renseignements préalables à l'arrivée, mobilisation et planification

Renseignements préalables à l'arrivée

Avant le 24 janvier 2022, le surintendant Abrams a appris, grâce à des comptes rendus de renseignements, que plusieurs convois prévoyaient de se diriger vers Ottawa. Il a reçu de nombreux rapports de renseignements du projet Hendon, un réseau d'échange de renseignements dirigé par la PPO qui suivait le mouvement des convois. Le surintendant Abrams a appris, grâce à ces rapports, que les convois bénéficiaient d'un fort soutien, que les manifestants n'avaient pas de plan de sortie et que nombre d'entre eux prévoyaient de rester jusqu'à ce que tous les mandats et restrictions liés à la COVID-19 soient levés.

Planification et coordination préalable à l'arrivée de la PPO avec le SPO

Le 24 janvier, le surintendant Abrams a été nommé commandant stratégique de la PPO, responsable du maintien de l'ordre pour le Convoi de la liberté. Il a mis sur pied un centre des opérations d'urgence qui comprenait la circulation, la criminalité, les communications et le personnel de l'équipe de liaison provinciale (**ELP**) de la PPO. Avec son équipe, il a adopté un plan axé sur la circulation et les autoroutes qui visait à assurer le maintien de l'ordre sur les autoroutes de la série 400 et sur l'autoroute 17, à assurer la sécurité du public et des agents et à maintenir une circulation sécuritaire. Ce plan comprenait des plans d'urgence pour d'éventuels barrages sur les autoroutes.

Le surintendant Abrams a pris des mesures pour coordonner la planification avec le Service de police d'Ottawa (**SPO**). Il s'est entretenu régulièrement avec le groupe INTERSECT d'Ottawa, un organisme de coordination pour les questions liées à la santé et à la sécurité publique dirigé par le SPO et composé de représentants de la Sûreté du Québec (**SQ**), de la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**), des Forces armées canadiennes, du Service de protection du Parlement (**SPP**), du Service canadien du renseignement de sécurité (**SCRS**), d'OC Transpo et de la police de Gatineau. En date



de janvier 2022, le surintendant Abrams faisait partie d'INTERSECT depuis trois ans. Le surintendant Abrams a également communiqué avec Steve Bell, alors chef adjoint du SPO, et ils ont convenu que Bell serait le contact principal d'Abrams au SPO.

Deux agents de la PPO, l'inspectrice Dawn Ferguson et la sergente d'état-major Lisa Nicholas, ont également participé à la coordination avec le SPO. Les 25 et 26 janvier, la PPO a chargé l'inspectrice Ferguson d'agir à titre de CIC de la PPO au Centre de commandement de la région de la capitale nationale (**CCRCN**), un centre de coordination situé dans un immeuble de la GRC à Orléans, où le commandant des opérations du SPO était basé. La sergente d'état-major Nicholas était basée dans un autre centre de commandement du SPO et a aidé l'inspectrice Ferguson en coordonnant la circulation avec le SPO. La PPO a coordonné le contrôle des bretelles de l'autoroute 417 avec le SPO afin d'éviter un engorgement de véhicules. La PPO a également affecté un Groupe du maintien de l'ordre public (**GMOP**) à Ottawa, d'abord pour aider le SPP, puis pour aider le SPO.

Engagement de l'ELP avec les leaders du convoi de la liberté

Des agents de l'ELP de la PPO et des agents du SPO ont établi un contact avec les leaders du convoi de la liberté avant leur arrivée à Ottawa. Les agents de l'ELP de la PPO ont discuté avec les leaders du convoi de la liberté pour déterminer où ils prévoyaient de rester et de se garer sur le trajet jusqu'à Ottawa et pour régler les conflits potentiels liés à l'opposition des participants aux mesures locales de santé publique. Le surintendant Abrams savait que les agents du SPO avaient également discuté avec les leaders du convoi de la liberté concernant les endroits où il devaient se garer et quelles rues ils devaient emprunter à Ottawa.

Planification du SPO préalable à l'arrivée

Le 27 janvier, à 9 h 30, lors d'une réunion d'INTERSECT, le surintendant Abrams a appris que le SPO prévoyait de permettre à 3 000 véhicules d'entrer dans la ville d'Ottawa. Le SPO a informé le surintendant Abrams que les véhicules du convoi de la liberté stationneraient sur trois des quatre voies de la rue Wellington, et que les organisateurs du convoi de la liberté avaient accepté de garder une voie ouverte. Il a appris que le SPO avait désigné des rues où les véhicules du convoi pourraient se garer ainsi que des zones de débordement. Il se souvient avoir discuté, lors des appels d'INTERSECT, de la possibilité de faire stationner les manifestants à l'aréna d'Ottawa et de les transporter par autobus au centre-ville, mais le SPO ne l'a pas fait et le surintendant Abrams a jugé cette option irréaliste. Il était clair pour le surintendant Abrams que le SPO prévoyait une manifestation d'un ou deux jours.

À ce moment-là, le surintendant Abrams n'était pas préoccupé par la décision du SPO de permettre à 3 000 véhicules d'entrer dans la ville d'Ottawa. Il savait, grâce aux rapports du projet Hendon, que le convoi de la liberté bénéficiait d'un fort soutien et que les participants n'avaient pas de plan de sortie. Cependant, il a dit que le SPO avait une expérience considérable en matière de maintien de l'ordre lors d'événements majeurs et que, sur la base de cette expérience, il était confiant que le SPO avait pris des



dispositions ou conclu des accords avec les organisateurs du convoi pour que le SPO soit à l'aise avec la décision de permettre à 3 000 véhicules de stationner au centre-ville.

29 janvier au 4 février : Utilisation par le SPO des ressources de la PPO, et défis de la planification et du commandement

Réaction initiale du SPO à l'arrivée du Convoi de la liberté

Les 28 et 29 janvier, les convois sont arrivés à Ottawa sans incident. Le 29 janvier, il est devenu évident pour le surintendant Abrams que le SPO n'était pas capable de gérer les participants aux convois et qu'il était désorganisé. Lors d'un appel dans l'après-midi du 29 janvier, l'inspectrice Ferguson lui a dit que les agents du SPO au CCRCN étaient en mode de crise, qu'ils juraient et qu'ils se criaient des ordres entre eux et aux organismes partenaires. Le surintendant Abrams a compris que le SPO avait clairement du mal à déterminer quel était son plan opérationnel.

Le 31 janvier, le surintendant Abrams a participé à un appel d'INTERSECT au cours duquel le chef adjoint Bell a déclaré que le SPO prévoyait un événement prolongé et envisageait un plan de viabilité de quatre semaines. Le surintendant Abrams a expliqué qu'il était étonné par cette estimation de quatre semaines et qu'il espérait que le SPO et la PPO pourraient dénouer la situation plus rapidement.

Défis et préoccupations concernant l'utilisation des ressources de la PPO par le SPO

Le 29 janvier, le surintendant Abrams a communiqué avec le chef adjoint Bell pour offrir 18 agents de la PPO au SPO, et Bell a dit à Abrams qu'il transmettrait l'offre à ses commandants des interventions. N'ayant pas reçu de réponse à cette offre à 19 h ce soir-là, le surintendant Abrams a fait une autre offre d'aide à ce moment-là. Le même jour, le SPO a fait savoir qu'il n'avait pas besoin des 18 agents de la PPO.

Le 30 janvier, le SPO a demandé à la PPO de lui fournir 18 agents, mais le SPO n'a pas utilisé ces agents. Ce soir-là, l'inspectrice Ferguson a informé le surintendant Abrams que le SPO n'avait déployé que 2 des 18 agents et qu'elle attribuait l'échec du SPO à déployer les 16 autres agents à un dysfonctionnement du commandement et à une mauvaise coordination au sein du SPO. Le surintendant Abrams a retiré les 16 agents non déployés et a communiqué avec le chef adjoint Bell pour l'informer du problème. Selon le surintendant Abrams, le chef adjoint Bell s'est excusé de ce qu'il a qualifié de déconnexion et a déclaré qu'il essaierait d'y remédier. À la lumière de ces incidents, le surintendant Abrams a conclu que le SPO n'avait pas de plan et n'était pas suffisamment organisé pour pouvoir utiliser les ressources de la PPO.

Les agents de la PPO ont fait part au surintendant Abrams d'autres préoccupations concernant l'utilisation des ressources de la PPO par le SPO entre le 29 janvier et le 4 février. Premièrement, les membres de l'ELP de la PPO lui ont dit que l'absence de plan opérationnel du SPO les empêchait de s'intégrer à l'ELP du SPO. Deuxièmement, l'inspectrice Ferguson de la PPO l'a informé qu'il y avait un décalage entre le chef des interventions en cas d'incidents graves (**CIIG**) du SPO, le surintendant Marc Patterson,



qui était basé au bureau du SPO au 245, chemin Greenbank, et le commandant des interventions du SPO situé au CCRCN à Orléans. Troisièmement, le SPO a dit à la PPO qu'il déploierait des membres du SPO pour aider les membres de la PPO à maintenir l'ordre dans le centre-ville, mais n'a pas fourni un nombre suffisant d'agents du SPO pour soutenir le nombre d'agents fournis par la PPO. Lorsque le surintendant Abrams a informé le chef adjoint Bell de ce plus récent problème, ce dernier lui a répondu que le SPO était aux prises avec des problèmes de dotation et d'agents qui se déclaraient malades. À la suite de cette conversation, davantage de membres du SPO ont été déployés au centre-ville.

Défis du commandement et de la planification au SPO

Le surintendant Abrams a constaté que le chef Sloly agissait de facto en tant que chef des interventions en cas d'incidents graves (**CIIG**) pour le Convoi de la liberté. Les agents de la PPO l'ont informé que le coordonnateur de l'ELP du SPO, le sergent d'état-major John Ferguson, ne pouvait pas autoriser les membres de l'ELP à conclure de petits accords avec les manifestants et qu'il devait plutôt demander l'approbation du quartier général du SPO. Le quartier général du commandement du SPO devait à son tour demander l'approbation du chef Sloly, puis communiquer l'approbation ou le rejet du chef Sloly à la sergente d'état-major Ferguson. Cela a non seulement retardé les opérations de l'ELP, mais les a également frustrés car le chef Sloly rejetait fréquemment les actions proposées par l'ELP. Le surintendant Abrams a affirmé que la conduite du chef Sloly allait à l'encontre des principes du programme du CIIG et du CIC, qui visent à permettre au commandant des interventions formé et chevronné de prendre les décisions opérationnelles. Le surintendant Abrams a expliqué que le rôle du chef et du commandant de niveau stratégique est d'examiner les demandes de ressources et de donner son avis sur le plan, et non de participer aux opérations au jour le jour. Le surintendant Abrams a déclaré que dans un système de CIC fonctionnant correctement, le chef ne serait pas responsable de l'approbation des actions de l'ELP. C'est plutôt le CIC qui approuverait ces actions ou le CIC qui accorderait le pouvoir d'approbation au sergent d'état-major commandant l'ELP.

Le surintendant Abrams a également rapporté que les planificateurs du SPO et ceux de la PPO qui les aidaient recevaient des directives contradictoires. À la demande du SPO, la PPO a affecté deux membres, l'inspecteur Younan et le sergent d'état-major Gauvin, pour aider le SPO à élaborer des plans. Le chef Sloly avait demandé des plans pour trois scénarios : (1) le retrait massif des manifestants, (2) le retrait des manifestants intersection par intersection, et (3) le maintien du statu quo. Le 3 février, le surintendant Abrams a été informé que l'inspecteur Michel Marin du SPO avait demandé aux planificateurs du SPO et aux planificateurs de la PPO qui les assistaient d'abandonner la planification des trois scénarios parce que le chef Sloly voulait un nouveau plan différent, et que l'intervention de l'inspecteur Marin avait laissé les planificateurs perplexes quant à ce qu'ils devaient faire. Le surintendant Abrams a communiqué avec le chef adjoint Bell, qui l'a informé que l'inspecteur Marin n'avait pas le pouvoir de donner des directives en matière de planification et que les planificateurs devaient rendre compte au surintendant Jamie Dunlop du SPO, qui dirigeait la planification même si le surintendant Patterson était le CIIG du SPO.



Le surintendant Abrams a également observé que le chef Sloly a annoncé la fermeture de toutes les bretelles de l'autoroute 417 et des ponts reliant Ottawa et Québec sans consulter la PPO. Conformément au plan opérationnel, la PPO et le ministère des Transports de l'Ontario (« **MTO** ») étaient responsables de la fermeture des bretelles. La fermeture de toutes les bretelles de l'autoroute 417 aurait créé d'importants problèmes de ressources pour la PPO et le MTO. Le surintendant Abrams a appris pour la première fois que le chef Sloly voulait fermer les bretelles et les ponts lorsque celui-ci a annoncé ce plan lors d'une conférence de presse le 4 février et a déclaré que le SPO agissait en réponse à de nouvelles informations. L'inspectrice Ferguson de la PPO a informé le surintendant Abrams que les commandants du SPO, y compris le commandant des interventions du SPO au CCRCN, avaient été étonnés par l'annonce du chef Sloly. Le surintendant Abrams a appelé le chef adjoint Bell et l'a informé que la PPO ne pensait pas que ce plan serait efficace et qu'il faudrait du temps pour le rendre opérationnel car la PPO n'avait pas le personnel nécessaire pour le faire immédiatement. Le surintendant Abrams a également demandé au chef adjoint Bell s'il existait de nouveaux renseignements appuyant la fermeture des bretelles d'accès et des ponts et a indiqué qu'il (Abrams) n'était pas au courant de tels renseignements, même si la PPO fournissait la plupart des renseignements du SPO. Le chef adjoint Bell lui a répondu qu'il n'y avait pas de nouveaux renseignements et que le SPO n'avait pas de plan pour fermer les bretelles d'accès et les ponts.

Le 4 février, le surintendant Abrams a eu ce qu'il a qualifié de conversation officielle avec le chef adjoint Bell au sujet de l'absence de plan et de structure de commandement unifiée du SPO. Il a expliqué que par structure de commandement unifiée, il entendait que le SPO devait être unifié en son sein, car il ne l'était pas à l'époque. Il a dit au chef adjoint Bell ce que ses agents de la PPO lui avaient rapporté, soit que le SPO était désorganisé et mal coordonné. Il a également dit au chef adjoint Bell que le maintien par le SPO de plusieurs centres de commandement au 245, chemin Greenbank, où se trouvait le CIIG du SPO, le surintendant Patterson, au quartier général du SPO au 474, chemin Elgin, et au CCRCN d'Orléans, où se trouvait le commandant des interventions du SPO, contribuait à ces problèmes. Le chef adjoint Bell a convenu que le SPO devait formaliser ses opérations et a dit au surintendant Abrams que le SPO essayait d'élaborer un plan et un commandement unifié. En décrivant la conversation, le surintendant Abrams a expliqué qu'il s'agissait d'une situation inconfortable, mais qu'il se sentait obligé d'exprimer ses préoccupations et de donner des conseils.

5 au 7 février : La « furie » du chef Sloly, l'incident du chemin Coventry et la demande du SPO pour 1800 agents

La « furie » du 5 février et la réponse de la PPO

Le matin du 5 février, l'inspecteur Younan a informé le surintendant Abrams que le chef Sloly avait envoyé un courriel au personnel de commandement du SPO à 6 h 30, dans lequel il demandait la fermeture de toutes les routes, de tous les ponts et de toutes les bretelles d'accès et demandait à la PPO d'aider à dégager les intersections du centre-ville d'Ottawa. L'inspecteur Younan a dit au surintendant Abrams que le chef Sloly demandait la participation de la PPO à une « stratégie d'intensification et



d'encerclement». Le matin même, l'inspectrice Ferguson a dit au surintendant Abrams que les agents de la PPO travaillant au CCRCN avaient décrit le chef Sloly comme étant « en furie ». Le surintendant Abrams a également appris que le SPO envisageait de procéder à des interventions nocturnes aux intersections, ce qui, selon lui, était contraire au protocole de la PPO, car cela comportait un risque plus élevé que les opérations de jour.

Selon le surintendant Abrams, le chef Sloly énonçait ce qu'il voulait faire en l'absence d'un plan opérationnel. Le surintendant Abrams voulait voir un plan opérationnel avant d'engager des ressources de la PPO dans des opérations particulières, afin que lui et les commandants du GMOP et des interventions en cas d'incidents graves puissent évaluer la sécurité des agents, la sécurité du public et les risques de responsabilité. Le surintendant Abrams a dit à l'inspectrice Ferguson que la PPO ne participerait pas à la « stratégie d'intensification et d'encerclement » prévue par le chef Sloly sans en avoir reçu le plan.

Le 5 février à 15 h 45, le surintendant Abrams, l'inspecteur Younan et le chef du programme d'ELP de la PPO, l'inspecteur Marcel Beaudin, ont parlé au commissaire Carrique. Au cours de l'appel, le surintendant Abrams et l'inspecteur Younan ont fait part au commissaire Carrique de leurs préoccupations concernant le comportement du chef Sloly, notamment sa « furie », la prise en charge par le chef Sloly du rôle de CIIG, les problèmes liés à l'engagement de l'ELP et l'absence de plan opérationnel. L'inspecteur Beaudin a également fait part des préoccupations de l'ELP de la PPO. Le commissaire Carrique a informé le surintendant Abrams, l'inspecteur Younan et l'inspecteur Beaudin qu'il avait parlé au chef Sloly le 4 février et que ce dernier envisageait de dégager des intersections les 9 et 10 février. Il les a également informés que le Dr Peter Collins, un psychiatre légiste, commençait à travailler avec le SPO. Le surintendant Abrams a expliqué qu'il avait fait part de ses inquiétudes concernant les actions du chef Sloly au commissaire Carrique afin que ce dernier puisse atténuer ces inquiétudes en intervenant auprès du chef Sloly.

Les défis de l'utilisation de l'ELP par le SPO et l'incident du chemin Coventry

Le 6 février, le surintendant Abrams s'est entretenu avec l'inspecteur Beaudin et l'ELP de la PPO qui assistait le SPO. L'inspecteur Beaudin a informé le surintendant Abrams qu'il avait présenté au surintendant Patterson un plan d'action approprié pour l'ELP qui serait conforme aux principes énoncés dans le Cadre national pour la préparation des services de police aux manifestations et aux rassemblements de l'Association canadienne des chefs de police. L'inspecteur Beaudin a dit au surintendant Abrams que le SPO n'avait toujours pas de plan ni d'approche intégrée pour l'utilisation de l'ELP, et qu'il était préoccupé par le fait que le SPO prévoyait de procéder à des démantèlements musclés d'intersections les 9 et 10 février sans d'abord engager de dialogue avec les manifestants et leur faire comprendre qu'ils agissaient illégalement.

Après cette conversation, le surintendant Abrams a communiqué avec le chef adjoint Bell et lui a dit que le SPO devait adopter une approche mesurée et permettre à l'ELP d'engager le dialogue avec les manifestants. Le surintendant Abrams a informé le chef



adjoint Bell que le coordonnateur de l'ELP du SPO, la sergente d'état-major Ferguson, ne permettait pas à l'ELP de prendre des décisions autonomes parce que le commandement du SPO n'y était pas favorable.

Plus tard, le 6 février, le surintendant Abrams a appris que des agents du SPO avaient arrêté des manifestants alors qu'ils retiraient du carburant du site du chemin Coventry, conformément à une entente négociée avec les agents du SPO et de l'ELP de la PPO. Les manifestants utilisaient le site du chemin Coventry comme centre de distribution de carburant, et le SPO voulait couper l'accès des manifestants du centre-ville au carburant de ce site. Après que des agents de l'ELP aient réussi à négocier le retrait du carburant pour assurer la sécurité du public sur le site du chemin Coventry, le surintendant Patterson a saisi l'occasion de faire appliquer la loi et a demandé aux agents du SPO d'arrêter les manifestants qui retiraient le carburant dès qu'ils quittaient le site et s'engageaient sur la route voisine.

Le surintendant Abrams a constaté que l'incident du chemin Coventry a eu un impact négatif immédiat et important sur les relations de l'ELP avec les manifestants et sur sa capacité à communiquer avec eux. Il a déclaré que l'incident a remis en question la bonne volonté et la confiance que l'ELP essayait d'établir avec les manifestants, et que l'engagement de l'ELP après l'incident n'a jamais atteint le niveau de succès qu'il espérait voir avant l'incident. Il a été informé qu'après l'incident, l'ELP du SPO a dit aux agents de l'ELP de la PPO de quitter Ottawa parce qu'il était impossible de réparer les dommages que l'incident avait causés au travail de l'ELP.

Dans la soirée du 6 février, après l'incident du chemin Coventry, le surintendant Abrams a participé à un appel avec le chef Sloly, la chef adjointe par intérim Patricia Ferguson et le surintendant Patterson. Le surintendant Abrams a déclaré que le chef Sloly l'avait invité à cet appel parce qu'il avait entendu dire que l'ELP de la PPO se retirait d'Ottawa. Le surintendant Abrams a dit au chef Sloly que la PPO s'était engagée à rester. Au cours de cet appel, le surintendant Patterson a admis qu'il avait ordonné au GMOP d'arrêter les manifestants qui retiraient du carburant du chemin Coventry sans en aviser les ELP de la PPO ou du SPO. Le surintendant Patterson a affirmé que les manifestants ne pouvaient pas faire le lien entre l'engagement de l'ELP et les arrestations. Le surintendant Abrams a exprimé son désaccord avec le surintendant Patterson et a déclaré que les manifestants pouvaient faire le lien entre l'engagement de l'ELP et les arrestations. Le chef Sloly n'a ni approuvé ni désapprouvé les actions du surintendant Patterson.

Au cours de ce même appel, le chef Sloly a également discuté de son plan pour dégager l'intersection Rideau/Sussex. Le chef Sloly a dit aux participants à l'appel qu'il voulait que l'intersection soit dégagée le 7 février, et que c'était à eux de faire en sorte que cela se produise. Le surintendant Patterson a informé le chef Sloly qu'il devait reporter l'opération de dégagement de l'intersection Rideau/Sussex au 9 février afin de réunir les ressources nécessaires. Le chef Sloly a accepté ce délai, mais a dit au surintendant Patterson qu'il voulait que l'intersection soit dégagée au plus tard le 9 février. Le surintendant Patterson a également décrit un plan du SPO visant à procéder à des arrestations éclair des leaders du convoi de la liberté dans les rues d'Ottawa avec l'appui du GMOP.



Le chef Sloly a également discuté du processus pour demander des ressources à d'autres services de police lors de l'appel du soir du 6 février. Le chef Sloly a dit à ses commandants du SPO de lui dire le nombre d'agents dont ils avaient besoin, et il les a informés qu'il demanderait le double de ce nombre à d'autres services de police.

Demande du SPO pour 1800 agents

Le 7 février, le surintendant Abrams a appris que le SPO avait demandé 1 800 agents à la PPO et à d'autres services de police. Le surintendant Abrams a déclaré qu'il était sceptique quant à cette demande en raison de la déclaration du chef Sloly, lors de la réunion du 6 février en soirée, selon laquelle il demanderait le double des agents que ses commandants jugeraient nécessaires. Le surintendant Abrams s'est demandé si le chef Sloly avait réellement besoin de 1800 agents ou seulement de 900. Le surintendant Abrams a décrit la demande de 1800 agents comme un nombre arbitraire qui n'était accompagné d'aucun plan opérationnel. Il a expliqué que la PPO avait besoin d'un plan opérationnel parce qu'elle devait également consacrer des ressources au maintien de l'ordre lors de manifestations et de blocages aux postes frontaliers dans la région de l'Est de la PPO, dans la région du Niagara, à Sarnia et au pont Ambassador de Windsor.

8 au 9 février : Arrivée de la cellule de planification intégrée et réunions de planification avec le SPO

Arrivée de la cellule de planification intégrée et réunion de planification du 8 février avec le SPO

Le 8 février à 9 h, le surintendant Abrams a participé à un appel avec le commissaire Carrique, le surintendant principal Carson Pardy et d'autres membres du commandement supérieur. Au cours de cet appel, le surintendant Abrams a appris que la PPO mettait sur pied une équipe de planification intégrée dirigée par le surintendant principal Pardy pour aider le SPO et que le surintendant principal Pardy se rendrait à Ottawa.

Le soir du 8 février, le surintendant Abrams a assisté à une réunion entre les commandants du SPO et l'équipe de planification intégrée. Au cours de cette réunion, la chef adjointe Ferguson a partagé un document de trois pages sur le concept des opérations qui décrivait un plan en sept points pour résoudre la situation à Ottawa. Le surintendant Abrams a considéré que le document était un aperçu de haut niveau qui ne fournissait pas suffisamment de détails sur le nombre d'agents et les rôles d'équipes précises pour que l'équipe de planification intégrée puisse l'utiliser pour aller de l'avant. L'équipe de planification intégrée a indiqué à la chef adjointe intérimaire Ferguson qu'elle avait besoin d'un plan opérationnel plus élaboré et plus détaillé. La chef adjointe intérimaire Ferguson a déclaré qu'elle fournirait à l'équipe un plan opérationnel plus élaboré le jour suivant.

Réunion de planification du 9 février avec le SPO

Le matin du 9 février, le surintendant en chef Pardy a dit au surintendant Abrams que le SPO ne fournirait pas de plan opérationnel plus élaboré et que le chef Sloly voulait que



les commandants de la PPO le rencontrent à la place. Le jour même, à midi, le surintendant en chef Pardy, le surintendant Abrams et des représentants de la GRC ont rencontré le chef Sloly, les chefs adjoints Bell et Ferguson, le surintendant Patterson, divers sergents d'état-major du SPO et l'avocate générale du SPO, Christine Huneault. Lors de la réunion, le chef Sloly a présenté un autre document sur le concept des opérations et a fourni aux participants de la PPO et de la GRC trois pages énumérant différentes combinaisons de nombres d'agents nécessaires pour mener à bien les opérations envisagées; la dernière de ces pages faisait état de près de 1800 agents. Selon le surintendant Abrams, le chef Sloly et le document qu'il a fourni n'indiquaient pas comment le SPO prévoyait d'utiliser ces ressources.

Après avoir présenté le plan, le chef Sloly a dit au surintendant Abrams que la PPO n'avait pas envoyé 1 500 agents par jour à Ottawa, comme l'avait annoncé la sollicitrice générale de l'Ontario, Sylvia Jones le 6 février. Le surintendant Abrams a dit au chef Sloly qu'il avait fourni le nombre de 1 500 au bureau de la sollicitrice générale dans le cadre d'une série de ventilations et de chiffres totaux et qu'il l'avait informée, avant la déclaration, que le nombre n'était pas un compte quotidien et que l'annonce était mal formulée. Le chef Sloly a répondu que le communiqué de presse était intentionnel et qu'il était le produit de la politique du bureau de la sollicitrice générale.

Après cette discussion, le surintendant Patterson a présenté l'opération proposée pour dégager l'intersection Rideau/Sussex ce soir-là à partir de 23 h. Le surintendant Abrams était préoccupé par l'opération proposée et a posé des questions directes au surintendant Patterson à ce sujet. Le surintendant Abrams a d'abord demandé comment le surintendant Patterson avait l'intention de retirer les camions stationnés à cet endroit. Lorsque le surintendant Patterson a déclaré que le SPO prévoyait de faire appel à des agents du SPO à la retraite pour conduire les camions, le surintendant Abrams l'a informé que ce plan n'était pas réalisable parce que les camions n'étaient pas en marche et pourraient avoir besoin de réparations. Le surintendant Patterson a ensuite déclaré que le SPO pourrait utiliser des remorques militaires des Forces armées canadiennes. Lorsque le surintendant Abrams a voulu savoir si le SPO avait demandé une aide au pouvoir civil en vertu de la *Loi sur la défense nationale* au gouvernement fédéral pour utiliser les remorques militaires, le surintendant Patterson lui a répondu qu'une telle demande n'était pas nécessaire. Ensuite, le surintendant Abrams a demandé si l'ELP était engagée dans la planification de l'opération Rideau/Sussex. Le surintendant Patterson lui a répondu que l'ELP était mobilisée et avait approuvé le plan, ce que le surintendant Abrams savait être incorrect.

Après que le surintendant Patterson eut présenté l'opération Rideau/Sussex, le surintendant principal Pardy et le surintendant Abrams ont dit au chef Sloly que le SPO devait adopter une approche mesurée et ont insisté sur le fait que les actions policières à Ottawa auraient des répercussions sur les manifestations et les barrages à travers le pays. Le surintendant Abrams a indiqué que le chef Sloly s'est alors énervé et a déclaré qu'il ne voulait pas entendre parler des répercussions sur le reste du Canada, car Ottawa était la tête de l'hydre et que l'élimination des manifestants d'Ottawa permettrait de résoudre les problèmes ailleurs au Canada.



À la suite de cette discussion, le surintendant Abrams a dit au chef Sloly qu'il n'appuierait pas la participation de membres de la PPO à l'opération Rideau/Sussex ce soir-là. Les planificateurs de la GRC sont alors intervenus et ont dit au chef Sloly que le SPO devrait faire une pause dans l'opération Rideau/Sussex et retarder le début des opérations jusqu'à la semaine du 14 février afin qu'un plan opérationnel plus élaboré puisse être mis au point et que des agents de la GRC supplémentaires puissent être transférés à Ottawa. Le sergent Darwin Tetreault de la GRC a dit au chef Sloly que la GRC pourrait faire appel à jusqu'à 400 agents du GMOP pour aider le SPO. Le surintendant Abrams a déclaré que le chef Sloly s'est emporté en réponse et a exigé que la GRC promette de déployer 400 membres du GMOP à Ottawa d'ici la semaine du 14 février. Le chef Sloly a déclaré qu'il irait voir le ministre fédéral de la Sécurité publique si cette promesse n'était pas tenue. Les planificateurs de la GRC ont répondu au chef Sloly qu'ils devaient obtenir l'approbation du commandement de la GRC avant de pouvoir promettre des agents supplémentaires.

À la fin de la réunion, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a remercié le surintendant Abrams d'avoir posé des questions pour remettre en question l'opération Rideau/Sussex et l'a informé qu'elle avait posé des questions similaires et n'avait obtenu aucune réponse. Le lendemain, le chef adjoint Bell a envoyé au surintendant Abrams un message texte le remerciant de sa contribution et indiquant que celle-ci avait permis de faire avancer le processus de planification du SPO.

[Renforcement de la présence policière et opération d'exécution de la loi](#)

Après la réunion du 9 février, la cellule de planification intégrée dirigée par le surintendant principal Pardy a élaboré un plan opérationnel. Le surintendant Abrams a soutenu le travail de la cellule de planification intégrée en rassemblant les agents de la PPO (à l'exclusion des ressources du GMOP). Le 14 février, le soutien de la PPO au SPO était passé de 60 à 150 agents par jour. Le 15 février, le surintendant Abrams a été informé que 400 membres supplémentaires de la PPO arriveraient d'ici le 17 février. Le surintendant Abrams a déclaré que la PPO a géré l'hébergement et la logistique des membres supplémentaires de la PPO qui sont arrivés parce que le SPO était débordé et incapable de le faire. Il a également expliqué que le déploiement des agents de la PPO a été retardé pendant cette période parce que le SPO n'a pas fourni d'instructions en temps opportun ou a fourni des instructions changeantes. Dans un cas, le SPO a d'abord demandé aux agents de la PPO de patrouiller à pied et de contrôler certaines intersections, mais peu après le déploiement, il a changé de cap et a demandé de l'aide pour la patrouille routière, ce qui a créé des problèmes logistiques.

Le 15 février, le surintendant Abrams a reçu un message de l'ELP du PPO qui s'inquiétait de l'interférence politique dans leur travail. L'ELP du PPO a informé le surintendant Abrams qu'à la suite des négociations de la ville d'Ottawa avec les manifestants, ces derniers informaient les membres de l'ELP qu'ils avaient rencontré le maire d'Ottawa, Jim Watson, et qu'ils voulaient continuer à le rencontrer plutôt que la police. Le surintendant Abrams a expliqué que les négociations de la ville d'Ottawa entravaient le travail de l'ELP, car celle-ci ne parvenait pas à faire en sorte que les meneurs des manifestations se



concentrent sur la police. L'ELP du PPO s'est également dit préoccupé par le fait qu'on ne lui permettait pas de s'intégrer pleinement à l'ELP du SPO.

Le surintendant Abrams a décrit un incident survenu le 17 février au cours duquel 50 agents de la GRC se sont présentés au poste de commandement de la PPO et ont indiqué qu'on leur avait dit que les membres de la GRC et du SPO commenceraient désormais à être déployés à partir de cet endroit. L'équipe de commandement des interventions du SPO et de la PPO s'est réunie pour déterminer un plan d'action. Il a été convenu que le SPO garderait son poste de commandement ouvert et que la GRC s'y déploierait le lendemain matin. Cette solution conjointe a permis de déployer avec succès les agents de la GRC et du SPO.

Le 17 février, le surintendant Abrams avait appris que le SPO avait annoncé la création d'une « zone rouge » au centre-ville d'Ottawa. La zone rouge était une zone d'accès contrôlé englobant 4 à 5 pâtés de maisons au sud de la rue Wellington, dans laquelle des policiers patrouillaient aux intersections clés et demandaient aux conducteurs et aux piétons transitant par ces intersections s'ils entraient dans la zone rouge à des fins légitimes. Le surintendant Abrams a expliqué que les messages du SPO indiquaient que la zone rouge était autorisée par les pouvoirs conférés en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, qui est entrée en vigueur après que le gouvernement fédéral a déclaré une urgence d'ordre public le 14 février. Le surintendant Abrams a expliqué que les agents de la PPO arrêtaient les véhicules avant la déclaration d'urgence du 14 février en vertu des pouvoirs conférés par la common law, le *Code de la route* et le *Code criminel*, mais que la déclaration et les pouvoirs d'urgence que le gouvernement fédéral a adoptés par la suite ont donné aux agents de la PPO le pouvoir supplémentaire de contrôler la circulation piétonne ainsi que la circulation des véhicules.

L'opération d'exécution de la loi du 18 au 20 février et la phase post-opérationnelle

Du 18 au 20 février, les agents du SPO, de la PPO et du GMOP de la GRC ont mené une opération d'exécution de la loi qui a permis de dégager les zones occupées par les manifestants au centre-ville d'Ottawa. Le 22 février, le SPO, la PPO et la GRC sont entrés dans une phase d'entretien pour contrôler la zone dégagée. Du 18 au 22 février, les agents de la PPO ont continué à arrêter les véhicules et les piétons qui entraient dans la zone rouge et à leur demander s'ils avaient une raison légitime d'y entrer.

Le 23 février, le gouvernement fédéral a révoqué la déclaration d'urgence d'ordre public en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Après la révocation, des membres de la PPO ont demandé au surintendant Abrams s'ils avaient toujours le pouvoir d'arrêter les piétons et les véhicules entrant dans la zone rouge. Le surintendant Abrams était convaincu que les agents de la PPO avaient toujours l'autorité légale d'arrêter les piétons et les véhicules entrant dans la zone rouge et leur a ordonné de continuer à le faire. Le surintendant Abrams a expliqué qu'il croyait que la jurisprudence de common law, comme *R. c. Waterfield* [1963] 3 All E.R. 659, *Dedman c. La Reine* [1985] 2 R.C.S. 2, et *R. c. Clayton*, 2007 CSC 32, autorisait ces mesures parce que la zone rouge était aussi petite que possible, qu'il était nécessaire d'arrêter les personnes qui y entraient pour protéger le public, que la police n'interdisait pas l'accès à la zone rouge à des fins légitimes et



qu'elle avait l'intention de cesser d'arrêter les personnes qui y entraient dès que possible. Le surintendant Abrams a expliqué que la police avait également le pouvoir d'arrêter les personnes qui entraient dans la zone rouge en vertu du pouvoir de common law de procéder à une arrestation pour empêcher une violation de la paix, des dispositions relatives à la fermeture des routes du *Code de la route* et des autorités du *Code criminel*.

Le 24 février, le surintendant Abrams était d'avis que les pouvoirs légaux de procéder à ces arrêts avaient cessé en raison de nouveaux renseignements indiquant qu'il n'y avait aucune crainte réelle que les manifestants reviennent. Les membres de la PPO ont reçu l'ordre de cesser d'arrêter les voitures aux intersections, de revenir à un mode d'observation et de n'intervenir qu'en cas de violation évidente de la paix.

Utilisation des pouvoirs fédéraux et provinciaux en matière d'urgence par la PPO

Le surintendant Abrams a déclaré que les agents de la PPO n'ont pas utilisé les pouvoirs accordés en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* fédérale ou de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* de l'Ontario lors de leur déploiement à Ottawa. Il a expliqué que les pouvoirs accordés en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* ont aidé la PPO à protéger les routes provinciales en créant des infractions pour bloquer et arrêter la circulation, en plus des infractions au *Code criminel* comme les méfaits et les violations de la paix.